



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE



LIVRES ET PATRIMOINE

# DES TUILERIES AU CHÂTEAU DE LA PUNTA, UNE VIE DE CHAT

P6



Photo Jean-Henry Alie



INNOVATION  
 LA RÉALITÉ VIRTUELLE  
 DÉBARQUE À CORTE

P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

ÉCONOMIE P8 • DETTI È FATTI P8 •

CARNETS DE BORD P20

AGENDA P22 • ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# L'ENSAUVAGEMENT VOUS EFFRAIE? ESSAYEZ LA CIVILISATION...

LA SG OU LA LAMPE  
À HUILE!



IL EST INTERDIT  
DE NOURRIR  
LES MIGRANTS!



ON PEUT PLUS  
DIRE SINGE!



TUEZ-LES!



LES MAGHRÉBINS,  
LES ROTS ET  
LES JUIFS  
GOUTAMMENT MARSEILLE

SAUVEZ NOTRE  
SAPIN !!



VIVE  
LA PEINE  
DE MORT!

SCORE: 1-0  
15 CARTONS JAUNES  
5 CARTONS ROUGES



NOUS SOMMES  
INCAPABLES  
DE JUSTICE

LEUR ESPÉRANCE  
DE VIE EST  
RESIDUELLE

T'AIMES  
L'ARBRE  
DE NOÛL?  
T'ES FACIL!

TOUCHEZ PAS  
AU TOUR !!



KAMPA

## À LA UNE

LIVRES

**DES TUILERIES AU  
CHÂTEAU DE LA PUNTA,  
UNE VIE DE CHAT**

P5



OPINIONS

P4

DETTI È FATTI

P8

INNOVATION **LA RÉALITÉ VIRTUELLE DÉBARQUE À CORTE**

P18

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P22

ANNONCES LÉGALES

P9

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio

ou le Sartenais?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

**Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)**

À MODU NOSTRU

## À mezu u mari

**M**a chì tazzu! Impussibili d'andà à travaghjà normalamenti, di fà calchi cumissioni o puru di spassighjà à pedi in certi lochi d'Aiacciu a simana scorsa. Ma, ùn semi mai cuntenti! Tuttu què par via di a prisenza di u Presidenti di a Republica durante trè ghjorni. S'ellu hà cunsacratu 24 ori à i prublematichi spicifici à a nostra isula dicendu pochi affari novi à dilla franca, Emmanuel Macron era ghjuntu soprattuttu in Corsica pà l'organizzazioni di a settesima riunione diplomatica maiò di setti paesi di u meziornu di u Mediterraniu – Cipru, a Spagna, a Francia, a Grecia, l'Italia, Malta è u Purtugallu – l'EuroMed 7. Urganizatu in un albergu di lussu di Purtichju, l'evenimentu hà accoltu i capi di Statu di sti nazioni, in u cuntestu difficiuli di a Covid-19 è di i tinsioni putenti trà a Grecia è a Turchia. Hè stata missa in avanti a nicissità di cuntinuà a pulitica di cuuperazioni mediterranea à parechji nivelli, ma dinò dunqua di mantena paci è a stabilità. L'affari sò serii quì. Emmanuel Macron, chì avia incalcatu nant'à a prisenza strategica di a Corsica à mezu à u Mediterraniu in u so famosu discorsu di Bastia di farraghju di u 2018, hà tinutu a soprumessa di «metta in valori» ssu postu centrali. Eppuru, fora di l'aspettu mediaticu di l'evenimentu, hè difficiuli di truvanni un benefiziu. Muntassi a sega davanti à i più alti rispunsèvuli pulitichi di paesi «amichi» parlendu di i paisaghji è di a gastronomia lucali, quissu u benefiziu! Tandù si ch'ella asisti a Corsica! Ma quand'ellu si tratta par asempiu di rivendicà a so identità o di dumandà di salvà a so tarra da l'appititti speculativi da fà chì i ghjovani pudissini stà ind'è elli s'elli l'ani dicisa, i suluzioni pruposti da u puteri isulanu è u so populu ùn sò mai i boni! Calchi elettu o editurialistu puliticu avarà vistu un'appaciata inde i rapporti trà l'isula è Parighji a simana passata... Bella illusioni! ■ **Santu CASANOVA**

## EN LIBERTÉ PREMIER DE CORDÉE

Qui, dans l'entourage du Président de la République, lui a, en guise de devoir de vacances, donné à lire Frison-Roche? Dans cinquante ans, les foules subjuguées par tout récit évoquant l'épopée macronienne n'en ignoreront rien. Alors que l'histoire de la Caravelle Ajaccio-Nice, moins lyrique que l'agonie de la *Sémillante*, sera toujours tenue pour mystérieuse sous la chape de plomb d'un fallacieux secret d'État. Toujours est-il que lors de cette rentrée scolaire, M. Macron nous a gratifiés du concept des «*Cordées de la réussite*». Formule qui, pour le commun, dépourvu du décodeur fourni à tout élève de l'Ena, est difficile à appréhender. Disons, en nous efforçant de nous mettre au diapason de pareil idiome, qu'il y a tout lieu, eustachiquement parlant, de redouter l'otite aiguë à l'ouïr des chants de l'Élysée. Gardons-nous cependant d'accuser le bon peuple, revêtu ou non de jaune, de faire une fois de plus sa tête de cochon de payant. Il aimerait bien, lui, être à tu et à toi avec les Grandes Jorasses; déguster au bivouac de l'Aiguille du Goûter, les homards géants prisés par de Rugy et chers aux contribuables; avoir l'illusion de déniaiser victorieusement la Jungfrau. Il peut comprendre qu'atteindre et dépasser les 8000 au cours d'un quinquennat est autrement valorisant que vaincre le GR 20, investir son cirque de la Solitude ou convaincre le G7. Mais, en proie aux vertiges dus à la valse-hésitation qui, jour après jour, rythme la prise en charge de la Covid-19, il n'ignore pas que s'encorder pour atteindre les cimes inviolées est une façon de risquer la raréfaction d'oxygène et s'enfoncer à la queue-leu-leu dans l'aven Armand, le gouffre de Padirac ou de celui de la Sécurité sociale et expose même les plus insubmersibles à l'ivresse des profondeurs. À propos de la Sécu, le ministre de la Santé et ses collègues ayant à connaître savent-ils si l'actuel coach du PSG, victime d'un accident de travail se trouve toujours en arrêt de travail ou si présentement il est en «*reprise de travail avec soins*»? Dans le premier cas l'organisme payeur serait en droit de parler d'indemnités indues. Sommes qui pourraient utilement contribuer à l'équipement de lits de réanimation...

Pour sa rentrée, le Président nous a aussi dit quelques mots du «*kamasutra de l'ensauvagement*». Simple façon, à l'évidence de prendre position. C'est le droit de tout un chacun. Par respect pour l'homme et la fonction, nous ne nous étendrons pas sur ce sujet comme d'autres impudiques s'étendent, se répandent et s'épanchent sur les appas d'un corps-objet électoral pantelant, soumis à toutes turpitudes et turlupinades. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

#### RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

#### BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicappress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

#### CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

#### IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

## Le petit arbre est mort

Le vert ne porte pas forcément bonheur. Posez la question aux comédiens, et il vous répondront: jamais de vert sur une scène de théâtre! Mais cette couleur ne serait-elle pas aussi maudite en politique? Après la démission fracassante de Nicolas Hulot du ministère de la transition écologique et solidaire, les tracas homardiens de François de Rugy ou dernièrement le retournement de Barbara Pompili contrainte d'autoriser de nouveau les néonicotinoïdes, force est de constater que le paysage politique a du mal à verdir.

A ces déboires, viennent désormais se rajouter les dernières déclarations de l'écologiste Pierre Hurmic, qui fraîchement élu à Bordeaux annonce à ses administrés que contrairement à ses prédécesseurs, il ne mettra pas d'arbres morts -plus joliment appelés sapins de Noël- sur les places de la ville parce qu'il a une conception différente de la végétalisation mais aussi peut-être d'une tradition aussi païenne que chrétienne. De quoi rendre vert de rage un bon nombre de personnes jusque dans son propre camp.

N'aurait-il pas mieux fallu qu'il parle d'économie budgétaire ou qu'il aborde simplement le coût de certains événements festifs dans une période devenue incertaine sanitaire, économiquement et écologiquement? Il est à penser que les Bordelais -même les plus ronchons- l'auraient approuvé et il se serait du même coup épargné cette volée de bois vert assénée par celles et ceux qui aujourd'hui lui font trop rapidement un procès d'intention.

La végétalisation de nos villes est en effet un vrai problème lorsqu'on observe toutes ces rues bétonnées devenant des lacs meurtriers lors d'intempéries, ou nous étouffons dès que les températures augmentent et où les arbres «vivants», plantés parfois en dépit du bon sens, tentent de faire éclater les mètres carrés de bitume qui les entravent juste pour pouvoir se développer.

Mais voilà au lieu de parler d'attentes environnementales -qui demanderont efforts et renoncements- le maire bordelais a préféré discourir sur la mort d'un petit arbre. Faut-il craindre d'autres mots aussi maladroits, par exemple sur le cri de la salade consommée fraîchement à peine la tête coupée, ou sur notre absence d'empathie envers ces fauteuils et chaises en bois qui chaque jour accueillent nos séants? Ces quelques paroles malavisées prononcées par Pierre Hurmic risquent encore un peu plus de confiner les écologistes à de simples rôles de marionnettes moquées et les considérer comme incapables de concevoir un projet sociétal cohérent. Et, malheureusement laisser à penser, qu'à l'école de la politique, le monde des Vert semble être une étrange chose! ■ Dominique PIETRI



INNOVATION

Photo DR • Icare

## ICARE EN PLEIN ENVOL

**Depuis le 7 septembre dernier, la bague Aeklys by Starck est enfin en vente. Lancée en exclusivité dans les deux Fnac d'Ajaccio ainsi que sur internet, cet objet futuriste, fruit d'un long travail de la jeune société ajaccienne Icare Technologies, offre déjà cinq fonctionnalités permettant de passer au sans contact dans la vie de tous les jours**

**7 ans de travail**, 7 M€ de levée de fonds et une bonne dose d'innovativité. Voilà ce qu'il aura fallu à Icare Technologies pour lancer officiellement sa bague connectée Aeklys by Starck le 7 septembre dernier sur son site internet et en exclusivité physique dans les deux Fnacs d'Ajaccio au prix de 249€. «*Nous sommes extrêmement heureux et fiers, mais également très stressés car il faut réussir à conserver un coup d'avance et ne pas être victimes de notre succès*», débrieife tout sourire Jérémie Neyrou, le président et co-fondateur d'Icare Technologies, en dévoilant que l'objectif de 2000 ventes avant la fin de l'année que s'était fixé la jeune société ajaccienne est d'ores et déjà atteint. «*Nous commençons même à être en rupture de stock sur certaines tailles*», glisse-t-il. Il faut dire que pour son lancement la bague Aeklys by Starck est déjà dotée de cinq fonctionnalités très utiles au quotidien. Relié à une application mobile, ce petit bijou de technologie permet à son porteur de pouvoir payer ses achats ainsi que les transports publics, de déverrouiller son ordinateur, de partager sa carte de visite et qu'il embarque même un système de conciergerie. Le tout sans contrainte de recharge et de façon ultra-sécurisée. De quoi séduire plusieurs revendeurs qui n'ont pas hésité à passer de grosses commandes à la jeune pousse insulaire. Dans son ascension, Icare Technologies a aussi pu compter sur le soutien pro-actif de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien. «*Il y a une vraie collaboration qui s'est installée dans la longueur, indique Jérémie Neyrou. La Capa a suivi avec grande attention notre évolution. Elle nous laisse aujourd'hui réaliser une expérimentation à la fois sur deux de ses véhicules qui pourront être déverrouillés avec la bague, mais aussi sur le contrôle d'accès des bâtiments, le déverrouillage des ordinateurs, le partage de cartes de visite et sur les badges essence.*» Des fonctions sur lesquelles Icare Technologies s'affaire déjà à travailler depuis de nombreuses années et qui devraient, pour certaines, être déployées auprès du grand public avant fin 2020. Mais bien d'autres usages sont également déjà imaginés pour faire de la bague Aeklys by Starck le must

have du sans-contact, alors que celui-ci rencontre de plus en plus de succès dans le contexte de la pandémie de Covid-19. «*Cela s'est bien sûr démocratisé, mais d'un autre côté, les gens se soucient aujourd'hui beaucoup plus de choses très terre-à-terre que de produits ultra technologiques comme celui-ci. Ils ont peut être tendance à réserver ces moments d'achat pour Noël et les anniversaires. Donc on avance un peu à vue*», tempère le président d'Icare Technologies en soulignant continuer à travailler à l'amélioration de sa bague au quotidien, grâce aux retours des premiers utilisateurs. En attendant d'écrire la suite de sa success-story, boosté par ce bel envol, Icare Technologies recrute aujourd'hui dans de nombreux domaines comme le développement informatique, le marketing ou encore la gestion de projets. ■ **Manon PERELLI**

**La start up Icare Technologies a été fondée en 2016 par Jérémie Neyrou et Fabien Raiola qui ont installé son siège à Ajaccio. Ambitionnant de «donner plus de liberté aux gens», ces deux jeunes entrepreneurs corses ont imaginé une bague couplée à une application smartphone permettant à son porteur de la programmer et qui offrirait ainsi la possibilité de remplacer l'ensemble de nos clés et de nos moyens de paiement. Pour développer ce produit, Icare Technologies a déposé 25 brevets, rassemblé plus d'une vingtaine de «talents» réussi à nouer des liens ou des partenariats avec de gros acteurs économiques tels que Mastercard, le Crédit Agricole, le Groupe BPCE, Hermès, La Poste, Thalès... Et bien sûr le créateur Philippe Stark, qui signe le design de la bague Aeklys. Celle-ci est compatible avec les réseaux Visa®/Mastercard®/American Express®. Elle combine deux sécurités complémentaires : un système de désactivation instantané disponible depuis l'application et un dispositif breveté, Wave Control®, qui permet à l'utilisateur de presser le capteur présent sur le côté de la bague, pour l'activer et lui permettre d'interagir uniquement quand et où il le souhaite. Idéalement, on la porte à l'index, pour activer plus facilement le système de sécurisation Wave Control® au moyen du pouce.** ■ **AN**

REPÈRES

PATRIMOINE

# DU PALAIS DES TUILERIES AU CHÂTEAU DE LA PUNTA, UNE VIE DE CHAT



Illustrations Charles Cianfarani

**Sensibiliser le jeune public au patrimoine architectural, le familiariser avec son histoire, ses styles et son vocabulaire. C'est l'objectif du dernier ouvrage paru aux Editions des Immortelles, qui pourrait bien être le premier opus d'une collection. Sur une idée originale de Katia Maiboroda-Cesari, directrice du CAUE 2A, Le secret du Château de la Punta/ Sur les traces de Léopold, associe un texte de Dominique Memmi, des illustrations de Charles Cianfarani et la «patte» de Marie-Josèphe Arrighi-Landini, directrice de la maison d'édition**

**D**octeur en arts et sciences de l'art, journaliste, Marie-Josèphe Arrighi-Landini dirige les Editions des Immortelles, qu'elle a cofondées en 2012 à Ajaccio et dont le catalogue reflète un parti-pris assumé dès les débuts : ne pas se fixer un quota annuel de parutions mais plutôt fonctionner au coup de cœur et à la conviction ; se donner le temps nécessaire pour « sortir » un beau livre, en ayant eu soin pour chaque projet de constituer autour de lui l'équipe [auteur, photographe, illustrateur, graphiste, etc] la plus cohérente possible. Et ce qu'il s'agisse d'un ouvrage sur l'architecture, sur l'art de vivre, la gastronomie, les disques qui ont marqué l'histoire de la Corse ou encore de littérature pour la jeunesse. Après la parution en 2017 d'un ouvrage pour les plus jeunes, consacré aux représentations d'animaux dans les collections de peinture du Musée Fesch, la maison d'édition était restée un peu en sommeil. « J'attendais un projet qui me plaise ». Il a fini par se présenter. Directrice du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Corse du Sud [CAUE 2A], Katia Maiboroda-Cesari souhaitait depuis un certain temps déjà favoriser l'émergence d'ouvrages susceptibles de constituer un support pédagogique, afin de promouvoir l'architecture ancienne et contemporaine auprès du jeune public. « Elle était déjà entrée en contact avec Dominique Memmi, auteure de plusieurs ouvrages pour enfants, dont Le petit zoo du Palais Fesch édité aux Immortelles et avec le graphiste et illustrateur Charles Cianfarani dont elle avait apprécié la bande dessinée Ajaccio, l'enfance de Napoléon, parue chez Albiana en 2019. Le projet était déjà bien avancé, mais il manquait un intervenant qui a une certaine importance, sourit Marie-Josèphe Arrighi-Landini. Un éditeur. Ayant déjà collaboré avec Dominique mais aussi avec Charles, ils m'ont proposé de prendre en charge la partie édition. L'idée m'a séduite, d'autant que de par ma formation initiale, c'est le genre d'ouvrage sur lequel j'aime travailler ». Pour la mise en page et les choix typographiques, la directrice des Immortelles a choisi de faire appel à une autre collaboratrice régulière, la dessinatrice et graphiste Alexandra Rose. « J'ai



Classé monument historique depuis 1977, le Château de la Punta a été fortement endommagé par un incendie en 1978 et fermé au public depuis lors.

Il fut acheté par le Conseil général de la Corse-du-Sud en 1992. Entre-temps, en 1980, était née l'association des amis du Château de la Punta dont le but est de redonner vie à ce bâtiment et de susciter un débat constructif sur sa reconversion car sa restauration « ne peut s'envisager sans qu'il existe un projet de réutilisation ». En 2017, un diagnostic technique détaillé de l'état sanitaire du bâtiment et des travaux à engager pour sa préservation, laissait entrevoir un coût de près de 3,7 M€ pour une réhabilitation en deux tranches de travaux. Le projet a bénéficié d'une aide de la Mission Bern d'un montant de 82 000€ et une collecte de fonds est en cours sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Savoir + : [lapunta.pagesperso-orange.fr/Association.htm](http://lapunta.pagesperso-orange.fr/Association.htm)

Participer à la collecte :

[soutenir.fondation-patrimoine.org/projects/chateau-de-la-punta-fr](http://soutenir.fondation-patrimoine.org/projects/chateau-de-la-punta-fr)



Photo Jean Harrixçalde

De g. à d. : Dominique Memmi, Katia Maïboroda-Cesari, Charles Cianfarani et Marie-Josèphe Arrighi-Landini

donné un cadre général, déterminé un format, la répartition entre texte et illustrations, et on a ensuite fait des ajustements ensemble. Je souhaitais aussi que le livre soit également publié en corse. J'ai donc fait appel à Marie-Dominique Predali qui a traduit le texte de Dominique en corse *suttanacciu*. On voulait sortir l'ouvrage assez vite... et est arrivé le confinement ! Ce qui in fine nous a permis de travailler au calme».

Katia Maïboroda-Cesari avait choisi de mettre au centre de cet ouvrage le Château de la Punta, érigé à l'initiative du duc Jérôme Pozzo di Borgo et de son fils, le comte Charles-André Pozzo di Borgo, sur les hauteurs d'Alata, avec des pierres provenant du Palais des Tuileries, ravagé par un incendie en 1871. « Il s'agissait de raconter les choses de façon distrayante, légère, tout en étant très rigoureux du point de vue historique et architectural. Aussi le texte a-t-il été soumis à plusieurs relectures dont celles de Zélia Darnault-Orsoni, historienne de l'art et auteure de *Le Château de la Punta: la renaissance des Tuileries en pays ajaccien* (éditions Piazzola [2019]) et des membres de l'association *Les amis du Château de la Punta*. »

Pour narrer l'histoire de cet édifice, Dominique Memmi a choisi un guide un peu particulier. Un gros chat roux, un peu snob, du nom de Léopold, qui avait ses habitudes aux Tuileries. L'histoire débute aux Tuileries, où le chat accomplit son petit tour du propriétaire, arpentant salles et galeries, juste avant l'incendie qui va dévaster le palais... et coûter une de ses vies à Léopold. Près d'un siècle et demi plus tard, après avoir flotté dans les limbes, le chat entame une nouvelle vie et se réveille à Alata où un jeune garçon le recueille, l'adopte aussitôt et entreprend, enthousiaste, de lui faire découvrir le Château de la Punta. L'enfant est en effet le fils de l'architecte en charge de la restauration du bâtiment. Et il est loin de se douter que Léopold en sait infiniment plus que lui sur les pierres et les éléments architecturaux de ce château qui est

bel et bien une création à partir de divers éléments des Tuileries, réagencés. Les apartés du chat, parfois sur un mode grognon, voire critique ou ironique, notamment lorsqu'il découvre le mobilier contemporain de l'architecte, permettent aux enfants (ou aux adultes qui leur feraient la lecture) d'emmagasiner ainsi nombre d'informations, « sans charger le récit ». Un lexique illustré, en fin d'ouvrage, permet par ailleurs de se familiariser avec certains termes: cariatides, colonnes doriques, ioniques ou corinthiennes, etc.

Marie-Josèphe Arrighi-Landini et la directrice du CAUE ont tenu également à ce que l'ouvrage soit accompagné d'une version audio disponible en deux langues, qu'il est possible de télécharger gratuitement sur Soundcloud, en scannant le QR-code imprimé sur les albums. La version en français est lue par Katia Maïboroda-Cesari, la version corse est lue par la journaliste Davia Bourgeois. Édité avec le soutien du CAUE 2A et de la Collectivité de Corse, *Le secret du Château de la Punta/Sur les traces de Léopold\** est distribué par Daudin mais aussi par les deux magasins Fnac de Corse. Il pourrait être le premier ouvrage d'une collection-jeunesse consacrée à des ouvrages patrimoniaux emblématiques. ■ EM

\*En version corse : *U Scretu di u casteddu di a Punta - À vistigà à Léopold*



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

## UNE COLLECTION DE DOUX BRUITS

**Il y a bruits et bruits.** Certains constituent un désagrément voire une agression, tandis que d'autres ont le pouvoir de rasséner ou de faire resurgir des souvenirs heureux. Dans le cadre de ses compétences environnementales, la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) développe une politique en faveur de l'amélioration du cadre de vie de sa population. Elle se traduit notamment par la mise en place de mesures destinées à lutter contre les nuisances sonores, souvent ressenties comme un signe de détérioration de la qualité de vie. Mais, par ailleurs, la CAB a tenu à réaffirmer le fait qu'un certain nombre de sons, parfois nettement moins audibles que par le passé font partie d'un « patrimoine sensoriel » et, souligne son président, Louis Pozzo di Borgo, sont des « vecteurs d'identité », qui « permettent de nous identifier à notre territoire et nous rappellent souvent son histoire, sa culture, ses traditions ou encore ses paysages. Ils doivent donc être préservés et partagés ». Aussi, avec le concours de l'association Acoucité\* et de l'Office de tourisme intercommunal (OIT) de Bastia, il a été procédé à la « capture » de dix

sons sur dix lieux différents du territoire de la CAB. Certains sont directement reliés à la nature environnante, comme par exemple le bruit de cascade à Santa Maria di Lota, ou les bruissements du maquis à Ville di Petrabugno tandis que d'autres résultent d'activités humaines, telles que le retour des bateaux de pêche dans le Vieux port de Bastia ou les parties de pétanque du boulo-drome de Toga. De ces captations résulte la réalisation d'un carnet de timbres... sonores, *Rimori di u circondu bastiaciu*. Disponible au comptoir d'accueil de l'OIT de Bastia et sur le site web de la CAB, il comporte dix fiches informatives illustrées pour chaque ambiance sonore recueillie et dix QR codes à scanner pour les télécharger. ■ PMP

\*fondée en 1996 à Lyon, Acoucité est l'Observatoire de l'environnement sonore de la Métropole de Lyon. L'association est aussi un pôle national de compétences sur l'environnement sonore urbain.



STATIONNEMENT À AJACCIO

## LE PAIEMENT SANS CONTACT TROUVE SON PUBLIC

**Partenaire de la ville d'Ajaccio, où elle s'est implantée depuis 2018, l'application mobile PaybyPhone permet à ses utilisateurs d'avoir toujours dans la poche le moyen de payer l'horodateur. Dernièrement, l'équipe de l'application était dans la cité impériale pour informer la population sur ce nouveau mode de paiements.**

Adieu à la contrainte de chercher de la monnaie pour l'horodateur et bonjour au paiement du stationnement 2.0? Depuis maintenant presque deux ans, la ville d'Ajaccio a tissé un partenariat avec l'application mobile PaybyPhone qui permet de payer et gérer son stationnement à distance. Les 14 et 15 septembre dernier, les équipes de cette entreprise spécialisée dans les services de paiement par téléphone mobile pour le stationnement, créée il y a 10 ans par le Français Philippe Lerouge, étaient à Ajaccio dans le cadre d'une opération de médiation comme elle en organise dans toutes les villes où elle est implantée. « On est conscient que le fait d'être une application peut être un frein à l'utilisation, donc on a décidé de mettre en place ces opérations pour permettre d'informer et de sensibiliser les différentes cibles que l'on vise », indique Camille Cornec, responsable de la communication de la société PaybyPhone France. Disponible sur iOS et Android, l'application a déjà conquis 8 pays dans le monde. Il faut dire qu'elle présente l'avantage de faire gagner du temps et de l'argent aux automobilistes. « L'application donne la possibilité de payer le prix le plus juste. Avec un horodateur, si on prend par exemple un ticket de 2 heures et que l'on reste moins, c'est tant pis pour nous. Avec l'application, vous avez la possibilité d'interrompre le stationnement et de ne payer que le temps réel où vous êtes restés garés. À l'inverse, il y a aussi une option pour prolonger le stationnement à distance. Plus besoin de retourner à l'horodateur et de remettre un ticket », explique ainsi Camille Cornec en ajoutant par ailleurs : « Et puis un autre gros avantage par rapport à l'horodateur, c'est que l'on évite les contacts avec les équipements publics ». Un point qui revêt une importance majeure depuis le début de la crise sanitaire et qui a suscité une récente augmentation du nombre d'utilisateurs. « Cet été, plus de 25% des transactions pour le stationnement à Ajaccio ont été réalisées par l'application », souligne la responsable de la communication de PaybyPhone.

Après avoir déjà conquis plus de 2,5 millions d'utilisateurs par an, répartis dans 180 villes, dont Ajaccio, Bastia et Corte, PaybyPhone devrait prochainement s'installer à Porto-Vecchio et Calvi. ■ Manon PERELLI



## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Monacia d'Aullène du 11 septembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** CIUCCIARELLA  
**Siège social :** Chez Monsieur BACIOCCHI Jean-Paul, Macchia Verdata, 20171 MONACIA D'AULLENE

**Objet social :** L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Angéline Linda Chjara BACCIOCHI, demeurant Immeuble Fontana Vecchia, Rue Commandant L'Herminier, 20137 PORTO-VECCHIO

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis,  
La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 01/08/2020, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiées  
**Dénomination :**

ROTISSERIE PINNA & FILS

**Siège :** Chez Madame Evelyne PINNA Vescovato, 20215 Vescovato

**Objet :** Rôtisserie, Traiteur, Sandwicherie, Ventes de boissons non alcoolisées.

**Durée :** 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**Capital :** 200 Euros apport en numéraire.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Président :** Madame PINNA SANDRA JOSEPHA JEANINE, demeurant : LD Cruciatà - 20215 Vescovato  
**Immatriculation :** RCS de Bastia.

N° 03

### S14

Société Civile

Au capital de 1000 euros

**Siège social :** Immeuble SEDDA  
Avenue Sampiero Corso, 20600 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 11/09/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile

**Dénomination sociale :** S14

**Siège social :** Immeuble SEDDA - Avenue Sampiero Corso - 20600 Bastia

**Objet social :** La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame SANCHEZ INCERA Stéphanie et Monsieur SANCHEZ INCERA Bernardo, cogérants.

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.**

La Gérance,

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BIGUGLIA du 10 août 2020, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

ZANETTI PLOMBERIE CLIMATISATION

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Siège social :** Immeuble ZANETTI - 20620 Biguglia

**Objet :** La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux ; Plomberie générale, chauffage, climatisation, tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, neuf et rénovation. Achats, ventes de tous matériels et produits liés directement à l'activité principale de la société.

Les opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Exercice du droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

**Transmission des actions :** La cession d'actions est libre entre associés ou au profit de tiers.

**Président de la Société :**

ZANETTI Nicolas, demeurant Immeuble ZANETTI - 20620 Biguglia

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 01/09/2020, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Sas. **Dénomination :** ALCM, **Siège :** 1 Rue Gabriel Péri 20200 BASTIA. **Objet :** Fabrication et vente de sandwiches, panini, salades et vente de boissons non alcoolisées. **Durée :** 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Bastia. **Capital :** 1000 €, apport en numéraire. **Président :** LEONETTI Leslie, demeurant : Village Olmeta-Di-Tuda, 20232 OLMETA DI TUDA. **Directeur général :** OCCHIONI-MUSELLI Anthony, demeurant : Chemin de Falconaja, Lot 83, Appt 524, Etg 2, Les Vallons du Macchione, Bt 5, 20200 BASTIA. **Admission aux assemblées :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris. **Cession et transmission des actions :** Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du Cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/07/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

FFP PATRIMOINE

**Siège social :** Ranucchietto, Grisciola, 20167 Alata

**Capital :** 2.700 €

**Objet :** Promotion immobilière, marchand de biens, conseil, achats, ventes matériels, locations, fournitures, rénovation et décoration

**Président :** M. EMMANUEL, LOUIS, FREDDY FERRI-PISANI, Chemin du Ranucchietto, GRISCIOLA, 20167 ALATA. **Admissions aux assemblées et droits de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agréments :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

SKIN LAB

**Sigle :** SKIN LAB

**Nom commercial :** SKIN LAB

**Siège social :** 15 rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 200 €

**Objet :** Les soins esthétiques, l'activité d'institut de beauté, soins aux technologies modernes et vente de tous produits de beauté et accessoires.

**Président :** ROSSI Marie-Josée 15 rue Principale, 20146 Sotta

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 01/09/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

TAGNATI TRAVAUX PUBLICS

**Siège social :** Lieu-dit Butroni - 20167 Sarrola-Carcopino

**Objet social :** Travaux publics, réseaux, assainissement, terrassements

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

**Capital social :** 1500 euros

**Gérance :** M. Jean-Michel TAGNATI, demeurant Lieu-dit Butroni - 20167 Sarrola-Carcopino, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 14/09/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** INCORE

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 1.000 euros

**SIEGE :** Villa A Cuppulata, Lieu-dit Baccajo, 20137 Porto-Vecchio

**OBJET :** L'acquisition, la vente, la propriété, la mise en valeur, la construction, la transformation, l'aménagement, l'administration, de tous biens et droits immobiliers ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 30 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

**PRÉSIDENT :** Pierre-Eugène SAVIGNONI, demeurant Villa A Cuppulata, Lieudit Baccajo, 20137 Porto-Vecchio  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL :** Eléa OUGIER-SAVIGNONI, demeurant Villa A Cuppulata, Lieudit Baccajo, 20137 Porto-Vecchio  
**IMMATRICULATION :** RCS Ajaccio

Pour avis,

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/08/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

S.C.I L'OMBRIA

**Siège social :** Résidence la Chapelle, route de Santa Cristina, 20221 Valle Di Campoloro

**Capital :** 500 €

**Objet :** L'acquisition en fond propre ou part l'emprunt, la transformation, la construction, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers et toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et, ou en favoriser le développement.

**Gérant :** M. JUST Teddy Résidence La Chapelle, Route de Santa Cristina, 20221 Valle Di Campoloro

**Cession des parts sociales :** Associé libre.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 14/09/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

GMPAE

Siège social : RT10 Station VITO, 20600 FURIANI Capital : 10000 € Objet social : L'acquisition et/ou l'exploitation par location gérance d'une station-service comprenant le commerce de détail de carburants, lubrifiants, produits automobiles, prestations de services s'y rattachant, la vente de produits alimentaires, presse et restauration rapide.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Président : M PATACCHINI ANGE demeurant Ortale de Biguglia, 20620 BIGUGLIA élu pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 08/09/2020, il a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OPTHIMUS

Forme : SAS

Siège : Route Impériale, lieudit Campo Quadrato - Biguglia (20620)

Objet : Restaurant rapide

Durée : 99 ans

Capital : 1.000€

Président : Anthony VALLICIONI, Route Impériale - lieudit Campo Quadrato - Biguglia (20620) Directeur Général : Matthieu LERECC, 1 rue Luce de CASABIANCA - Bastia (20200)

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. Transmission - Cession : Agrément de l'AGE statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

N° 13

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 04/09/2020 il a été constitué une SAS dénommée :

LOCOPRO

Nom commercial : ZI - OFFICE TO BE

Siège social : Lieu-dit la Falcia - 20114 Figari

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : GIUSEPPI Joseph lieu-dit la Falcia, route de Scopetto, 20114 FIGARI Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

 **04 95 32 02 38**

**MODIFICATION GERANT**

N° 14

**S.C.M. ANSALDI RAFFALLI-RICCI-THO**

Société Civile de Moyens

Au capital de 2.000 Euros

Siège social :

6, Bis rue César Campinchi  
20200 Bastia - R.C.S : 749 828 398

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 1er septembre 2020, il résulte que les noms de Sébastien André François ANSALDI, demeurant Résidences Fior di Mare, TOGA à BASTIA (20200) et Aurélie Marie Micheline THO, demeurant à Pozzo lieudit E CANNE à BRANDO (20222), nouveaux gérants, ont été substitués dans les statuts à celui de Monsieur Gilles RAFFALLI, ancien gérant.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 15

**F.M. FOOT**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 6.000,00 euros

Siège Social : Lieu-dit Lergie

RN 200 - 20250 Corte

RCS Bastia 807 628 441

Aux termes d'une délibération en date du 06 août 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Pierre-François, Antoine SISTI et Monsieur Romain, Aldo FRANCHINI de démissionner de leurs fonctions de gérants et a nommé en qualité de nouveaux gérants Monsieur Armindo, David DA SILVA, demeurant à CORTE (20250), Sola di Perru et Monsieur Nuno Miguel GONCALVES CARVALHO FRAGA, demeurant à CORTE (20250), Lotissement U Columbu, numéro 6, pour une durée illimitée à compter du 06 août 2020.

Pour avis,  
La Gérance.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 16

**SIPAC**

EURL au capital de 2000 Euros

Siren : 804664126

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Par décision de l'associé unique en date du 11/09/2020, le siège social est transféré de (ancien siège) Rés. Faustina, Bâtiment A, 20200 Ville di Pietrabugno, à l'adresse suivante (nouveau siège) Rés. u Manganu, Hameau de Guaitella, 20200 Ville di Pietrabugno ; A compter du 11/09/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention,  
L'associé unique,

**Les Berges de l'Isle**

189 avenue Foch

BP 104, 33500 Libourne

05 57 51 70 53

**M.D.S CONSULTANT**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Villa Maiupava

Route de Porra

20137 Porto-Vecchio

488 274 473 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée M.D.S CONSULTANT a décidé de transférer le siège social de Route de Porra - Villa Maiupava - 20137 PORTO-VECCHIO au Lieu-dit Bagalda - Route de Venciugnu - 20137 PORTO-VECCHIO, et ce à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

N° 18

**CORSE CLIM ELEC**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : Ld Bodiccioni

Rés. l'Orée du Bois

Avenue Noël Franchini

20090 Ajaccio

798 081 790 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'associé unique du 1er juillet 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/07/2020, de 20090 Ajaccio Ld Bodiccioni, Rés. l'Orée du Bois, Avenue Noël Franchini, à Les Ateliers de Suartello - Lieu-dit Suartello - 20090 Ajaccio.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

Le siège social est fixé au 20090 Ajaccio Ld Bodiccioni, Rés. l'Orée du Bois, Avenue Noël Franchini.

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Les Ateliers de Suartello, Lieu-dit Suartello, 20090 Ajaccio.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 19

**CES INGENIERIE**

SARL au capital de 30.000 euros

Siège social : 15 rue d'Offemont

60150 Le Plessis-Brion

RCS Compiègne B 504 217 506

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2020, il a été décidé par les associés :

- de transférer le siège social du 15 rue d'Offemont - 60150 LE PLESSIS-BRION au Lot. 9 - San Anghjulu, 20290 LUCIANA à compter du 1er septembre 2020.

- de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'adresse du siège social.

Pour avis,  
La Gérance.

**HOLDING IML**

SC au capital de 1000 €

Siège social : Immeuble Sole Bello

Résidence Primavera, Parc Berthault

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 810456202

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 4 RUE COLOMBA, RESIDENCE LES VILLAS PIERRE, 20000 AJACCIO à compter du 14/09/2020.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 21

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

Le 16.06.2020, l'âge de la sas sogespa, 525 ch de la farlede, 83500 la seyne sur mer, capital 1000€ rcs 789848552 toulon, transfère le siège à quartier l'impossible, 20140 Petreto-Bicchisano à compter du 01.07.2020, objet : commercialisation de tous produits d'assurances risques sociaux, sante prevoyance, retraita e desination du grand public, des entreprises ou des particuliers. rad toulon immat ajaccio.

N° 22

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

SAS MAINTENANCE HYGIENE SERVICES PRO, SAS au capital de 2000€. Siège social : Lieu-dit Meleto, Parking Maxi Déco, 20090 Ajaccio 820 867 794 RCS AJACCIO. Le 04/08/2020, les associés ont : décidé de transférer le siège social au Quartier CANDIA, Résidence Impériale, 20090 AJACCIO à compter du 05/08/2020 ; Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 23

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

SCI BDT, SCI au capital de 1000€. Siège social : 2 RUE DU LAVOIR, 89150 SAVIGNY-SUR-CLAIRIS 839 924 768 RCS SENS. Le 17/07/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 0 Route de Cala Rossa, LD Cala Di Mare, 20137 LECCI à compter du 02/08/2020 ; Objet : Acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers Gérance : Charlie BOUDET, 0 Route de Cala Rossa, LD Cala Di Mare, 20137 LECCI. Durée : 99 ans ; Radiation au RCS de SENS - Inscription au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**

N° 24

**CONSULTANT EXPERTISE PATRIMOINE**

SAS au capital de 13.300 €

Siège social : Rocca Marina

Porto-Pollo - 20140 Serra Di Ferro

RCS Ajaccio 489 849 075

Par décisions de l'AGE du 09.06.2020 (déposée au greffe du Tribunal de commerce le 16.06.2020) et de l'AGE du 19.08.2020, le capital social a été réduit d'une somme de 5.700 €, par rachat et annulation des titres. En conséquence, le capital antérieurement fixé à 19.000 € a été ramené à 13.300 €.



Etude de Maîtres

**Antoine GRIMALDI,**  
**Jean-Yves GRIMALDI,**

Notaires associés, à BASTIA  
(Haute-Corse),

2 rue Chanoine Colombani.

### AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 2 septembre 2020, enregistré à BASTIA, le 3 septembre 2020, réf : 2020N00374 a été effectuée une augmentation de capital social de la société CLARA, société civile immobilière au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est situé chez Madame PETRONI Clara, Abbazia, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 752 616 854. Cet apport a été effectué en nature, par Monsieur Pierre Antoine Xavier ANGELI, né à BASTIA, le 9 Juin 1999, demeurant à PRUNELLI DI FIUMORBO, Abbazia (20243), lequel apporte le quart indivis d'une construction sise à PRUNELLI DI FIUMORBO, cadastré sous la section AH n°60 pour 11a 38ca, n°59 pour 2a 24ca lieudit « Baldanaccia ». D'une valeur QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 euros).

Le capital social sera désormais fixé à la somme de 81.000,00 euros, divisé en 8100 parts chacune.

L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence

L'ancien capital est de : 1000,00 euros.  
Le nouveau capital est de : 81.000,00 euros.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le notaire.

### MANIJOFRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3811.23 €

Siège social : route de Rogliano

Macinaggio - 20248 Rogliano

348 579 582 RCS Bastia

### REDUCTION DE CAPITAL SOUS CONDITION SUSPENSIVE

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Septembre 2020 : il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de Mille neuf cent cinq € soixante un (1905€61) pour le ramener de son montant actuel de TROIS MILLE HUIT-CENT ONZE EUROS VINGT-TROIS (3811,23) EUROS à MILLE NEUF CENT CINQ € SOIXANTE-DEUX (1905€62) par rachat et annulation de 25 actions sous la condition suspensive de l'absence ou du rejet d'opposition formée dans le délai légal de 20 jours par des créanciers sociaux.

Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de commerce le 14 Septembre 2020. (R225-152 alinéa 1 du Code de commerce). | Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

### NR&J PRIMEURS PORTO-VECCHIO

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en Société

par Actions Simplifiée

Au capital de 38.000 euros

Siège social : Route de Tenda

20137 Porto-Vecchio

430 044 735 RCS Ajaccio

### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 13/08/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 38.000 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jacques NAPOLI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

**PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :**

NJ HOLDING, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 408.000 euros, ayant son siège social Route de l'Ospedale, Résidence Sant Antonu, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 843 209 164. Représentée par Jacques NAPOLI.

Pour avis,  
Le Président.

### SAS SEDOV

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.132,00 euros

Siège social : Hôtel DOLCE VITA

Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio N° 849 094 636

Aux termes d'une décision unanime des associés du 05 Mars 2020, il a été décidé de nommer pour six exercices soit dès l'exercice en cours et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2025 :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : Le Cabinet ELEVEN, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 EUR, dont le siège social est situé 743 avenue de la Pompignane à MONTPELLIER 34000 et dont le numéro unique d'identification 799 400 619 R.C.S. MONTPELLIER. Mention est faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

### EURL " LA PALMOLA "

SARL Unipersonnelle

Capital : 7.622,45 Euros

Siège Social : 20232 Oletta

R.C.S Bastia : 340 818 913

### AVIS DE NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'EURL La Palmola, SARL Unipersonnelle au capital de 7622,45 Euros, ayant son siège social à Oletta, 20232, inscrite au RCS de Bastia sous le numéro 340 818 913 annonce :

Aux termes de la décision de l'Associé Unique en date du 15 juin 2020, M. John Kennedy, 25 avenue de l'Europe, 92310 Sèvres est nommé commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

Aux termes de la décision de l'Associé Unique en date du 15 juin 2020, ans, M. Dominique Léonetti, Place Général de Gaulle, Entresol, 20000 Ajaccio est nommé commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de six (6) ans.

### BASTIA AUTO SERVICES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.200,00 euros

Siège social : Lieu-dit la Matonière

Immeuble Gazzo, 20600 Furiani

849 437 769 RCS Bastia

Au terme d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2020, il résulte que Monsieur Jean-Dominique LEONELLI a démissionné de ses fonctions de directeur général et que Monsieur Jean-Christophe LEONELLI a démissionné de ses fonctions de directeur général délégué, sans remplacement.

L'Assemblée Générale a donc décidé de modifier l'article 40 des statuts.

Pour avis, Le Président.

### COMPAGNIE LOCALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION 54

SAS au capital de 37.000 €

Siège social :

Centre Commercial Castellani

Quartier Saint Joseph, 20700 Ajaccio

817 503 576 R.C.S. Ajaccio

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 8 septembre 2020, il a été décidé de modifier :

L'objet social comme suit : « L'exploitation, sous quelque forme que ce soit : de tous services d'alimentation en eau des collectivités publiques ou privées et des particuliers pour tous besoins et usages, de tous services d'assainissement, des eaux usées domestiques, des eaux pluviales et des effluents d'origine industrielle, commerciale ou artisanale, et plus généralement de tous services pour le comptes des collectivités publiques ou privées et des particuliers » ;

- La dénomination de la société qui sera désormais : « COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE ». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'AJACCIO.

### KOOL

SARL au capital de 7.622 €

Siège social : A Rucaglia

Chez M. DUPONTREUE

Route de Benedetto, Lecci

20137 Porto-Vecchio

343 234 696 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 4 septembre 2020, l'AGE a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er Août 2020.

- nommé en qualité de Liquidateur : Monsieur Jacques Jean André DUPONTREUE, SEINE PORT (77240), 14 rue du Vieux Moulin.

- fixé le siège de liquidation à SEINE PORT (77240), 14 rue du Vieux Moulin, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

N° 33

### CESCA

Société par Actions Simplifiées

Au capital 100 €

Siège social : 18, lotissement Furnaccia

20250 Corté

RCS Bastia 881 564 975

Par décision collective des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 septembre 2020, Monsieur RODRIGUEZ Pascal, Président de la SAS CESCA, demeurant 20250 Corté, 18, lotissement Furnaccia, prend acte de la démission de Madame GIACOBETTI Francesca, demeurant à 20250 Corté, 18, lotissement Furnaccia, de son mandat de Directrice Générale en date du 10 septembre 2020.

Et décide de pas procéder à son remplacement.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**DEPOSEZ  
vos annonces :**  
**al-informateurcorse@orange.fr**

### NOVA VIDA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : Pantano, 20170 Levie

RCS Ajaccio 880 494 711

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 24/08/2020, il résulte que Madame Marie-Laure SERENI épouse SAVIN a été nommée en qualité Directeur Général de la société NOVA VIDA, à compter du 01/09/2020 et ce sans limitation de durée.

Pour avis, Le Président.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 35

### LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Bastia du 1er Juin 2020, M. LAMOUR Jean-Luc demeurant 20290 Vignale, a donné en location gérance à M. GIUNTINELLI Olivier demeurant 20200 Bastia, un fonds de commerce de location licence taxi sous le numéro 28, sise à Bastia, pour une durée de 5 années à compter du 1er Juin 2020, renouvelable par tacite reconduction.

N° 36

### AVIS

La location-gérance que SARL cijumateo, Siren 511469835, Maison Medori RT10 20145 Sari-Solenzara Avait consentie à : SNC GINGEMBRE ET RELISSE, SIREN 819590472, Lieu dit Teghia maison Scapula, 20117 Cauro, le 01/05/2018. D'un fonds de commerce de Restauration traditionnelle sis et exploité au O Resto, Maison Medori, RT10, 20145 SARI SOLENZARA. A pris fin le 30/04/2020.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE

N° 37

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21/03/2013, Madame Georgette, Marie, Renée BOUTET, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Paul-Joseph DEGIORDANO, demeurant à AJACCIO [20000] Immeuble Les Acanthes, Parc Berthault. Née à TARTAS [40400], le 27 août 1929. Décédée à CAURO [20117] [FRANCE], le 9 janvier 2020.

**A consenti un legs universel.**  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 3 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

**Opposition à l'exercice de ses droits** pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine SANTUCCI, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

**En cas d'opposition**, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 38

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1  
Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 06/02/2014, Monsieur Antoine Xavier BATESTI, en son vivant retraité, divorcé de Madame Evelyne Françoise TAGLIANI, demeurant à AJACCIO [20167] Chemin d'Appietto Mezzavia. Né à ARRO [20151], le 10 avril 1933. Décédé à AJACCIO [20000] [France], le 19 août 2020.

**A consenti un legs universel.**  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 9 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

**Opposition à l'exercice de ses droits** pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine SANTUCCI notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

**En cas d'opposition**, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## AVIS RECTIFICATIF

N° 39



### OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO 20248 Rogliano

### AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce n° 6833/34 parue le 24 août 2020 concernant la constitution de la SCI U CASTAGNICCIA, FURIANI [20600], 76, chemin Sansonetti.

Il convient de modifier :

Capital :

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE HUIT CENT QUINZE EUROS [295.815,00 EUR].

Il est divisé en 1000 parts, de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT UN CENTIMES [295,81 EUR] chacune, numérotées de 1 à 1000 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir : Monsieur Martin CASANOVA, à concurrence de 500 parts, de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES [295,81 EUR] chacune correspondant à ses apports en nature, numérotées de 1 à 500. Madame Marie CASANOVA à concurrence de 500 parts, de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES [295,81 EUR] chacune correspondant à ses apports en nature, numérotées de 501 à 1000.

Pour avis, Le notaire.

N° 40

### BOUCHERIE DU MARCHÉ

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidence Terralbore  
Bât C - 20600 Bastia  
817 938 699 RCS Ajaccio

Rectificatif de l'annonce n°57 parue dans l'informateur corse nouvelle - journal du 06/12 au 12/12/2019.  
Il fallait lire : Résidence Terralbore, Bât C, 20600 BASTIA, au lieu de Immeuble Serra, La Poretta, 20137 PORTO-VECCIO.

Pour avis,  
Le Président.

N° 41

### ADDITIF

Dans l'annonce parue dans ICN N° 6809 du 21/02/2020, relative à la société VP RENTAL CAR, il y a lieu d'ajouter Par ASSP du 15/09/2020.

**Admission aux AG et droit de vote :**  
Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.  
**Transmission/Cession :**  
Agrément préalable de l'AG statuant à la majorité simple.

N° 42

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°08, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 04/09/2020 - ICN 6837 :  
Concernant : L'avis de constitution de la SAS O.I.O  
Il fallait lire : « Siège social : 20600 BASTIA »  
Et non : « 20200 Bastia »  
comme écrit par erreur.

## AVIS DE JUGEMENT

N° 43

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

JAMES [SARL]  
Place Paoli  
"Restaurant le Bistrot"  
20220 l'Île-Rousse

Activité : Restaurant  
RCS Bastia : B 501 276 380, 2007 B 499  
Date de cessation des paiements : 04/11/2019

Liquidateur :  
SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 44

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Pieralli [SARL] - 20238 Morsiglia  
Activité : Travaux concernant le bâtiment et les travaux publics  
RCS Bastia : B 320 530 157, 80 B 178  
Date de cessation des paiements : 31/08/2020

Liquidateur :  
SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 45

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

R-Style [SAS] - 1, Impasse de Ville  
20200 Bastia  
Activité : Travaux de maçonnerie générale  
RCS Bastia : B 837 904 325, 2018 B 153  
Date de cessation des paiements : 07/01/2020

Liquidateur :  
SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 46

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire à l'égard de :

ANCO [SAS]  
2, avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia

Activité : Restauration - Café - Glacier  
"Le Grain de Café" à Bastia [20200] Le Forum du Fango  
RCS Bastia : B 831 846 522, 2017 B 632

Liquidateur :  
SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

A Buttiga [SASU] - Casa Griscelli  
20242 Vezzani

Activité : Le commerce de détail de produits épicerie

RCS Bastia : B 833 040 819, 2017 B 755

Date de cessation des paiements :

15/08/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SARL Déco-Pierre [SARL]  
Lieu-dit Incornatoje

Lotissement Olivadia Suprano  
20220 Monticello

Activité : Revêtement des sols et des murs

RCS Bastia : B 528 939 036, 2010 B 499

Date de cessation des paiements :

31/08/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

FL Réalisation [SASU]  
Résidence Alta Ribba

Chez Mme Laranjeira Maria  
20600 Bastia

Activité : Pose de cuisine, parquet multiserivices, travaux d'électricité

RCS Bastia : B 837 483 304, 2018 B 146

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Le Col d'Amphore [SARL]  
Chez Milo - 20217 Saint-Florent

Activité : Débit de boissons

RCS Bastia : B 344 821 350, 88 B 111

Date de cessation des paiements :

05/11/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION****ZYR-DENTAL**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

13, Rue Docteur Del Pellegrino

20090 Ajaccio

821 222 403 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/09/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Antoine SANTAOLALLA, demeurant Hameau de Pietrosella, 20167 ALATA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13, Rue Docteur Del Pellegrino, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S.

Pour avis,

Le Liquidateur.

**LAURENT DESIDERI**

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique au capital de 1.000 €

Siège : Ponte Novo

20235 Castello Di Rostino

818482093 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 01/09/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. DESIDERI Laurent 5 chemin des Minelli Cité Comte, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de BASTIA.

**SOCIETE  
METALLIQUE INSULAIRE**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Cavone

ZAC du Vazzio, 20090 Ajaccio

Siège de Liquidation : Lieu-dit Cavone

ZAC du Vazzio - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 850 951 765

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Maxime, Gérard MORELLI, demeurant Muriliccia, Lot. Petra Rossa, lieu-dit La Foata, 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : LIEUDIT CAVONE, ZAC DU VAZZIO, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**EURL****«SECRETS D'INTERIEUR»**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 17.700,00 euros

Siège social : Les Marines 2 Porticcio

20166 Grosseto-Prugna

RCS Ajaccio : 482 521 051

Par décision de L'AGE du 4 septembre 2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation donner au liquidateur Madame CHAVARIN épouse SABBIANI Dominique, Michele, Catherine, les Marines de Porticcio, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constater la clôture de liquidation au 20 janvier 2020. Radiation au RCS d'AJaccio.

**LAURENT DESIDERI**

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique au capital de 1.000 €

Siège : Ponte Novo

20235 Castello Di Rostino

818482093 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 01/09/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. DESIDERI LAURENT 5 CHEMIN DES MINELLI, CITE COMTE, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 01/09/2020. Radiation au RCS de BASTIA.

**FIGONI**

SCI au capital de :

Deux Mille Quatre Cents Euros €

Siège social : Le Vangone, Pozzacio

Chez Monsieur Yannick SAMSON

20138 Coti-Chiavari

508 363 140 RCS Ajaccio

Par AGE du 19/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/06/2020. Mme BRIYA EL ABDOUNI Mounia, 80 Rue Du Faubourg Saint Antoine, 75012 PARIS 12 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

**AVIS DE CESSION  
FDS DE COMMERCE****CESSION DEFINITIVE  
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 31 août 2020, enregistré au SPFE d'AJaccio le 11 septembre 2020, sous le numéro 2020 A 997, moyennant un droit d'enregistrement de 15.310 euros, OUEST CORSE DISTRIBUTION, SARL au capital de 208.016 euros, dont le siège est situé Lieudit Porto, 20150 Ota, 338 705 106 R.C.S. Ajaccio a vendu, avec prise de possession effective au 1er mai 2020 à 0h, à PORTO DISTRIBUTION, SAS au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé Lieudit Costarella, Route d'Evisa, Porto, 20150 Ota, 883 144 834 R.C.S. Ajaccio, un fonds de commerce comprenant les activités de " Commerce de gros alimentaire " exploité au sein de son établissement secondaire situé Lieudit Fiuminale, Porto, 20150 Ota, moyennant le prix définitif de 400.000 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, au Fonds, Lieudit Fiuminale, Porto, 20150 Ota, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

**POURSUITE  
ACTIVITE SOCIALE****EURL L'ORCA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

6, Rue Emmanuel Arène

20000 Ajaccio

805 369 220 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2020, l'associée unique, stant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.



N° 59

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 678  
20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
mèl : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)  
web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : REMPLACEMENT DE LA VANNE DE GARDE ET DE LA VANNE DE REGULATION AU BARRAGE DE TREVADINA

Référence acheteur : 2020.041.SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat :

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHHC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif, dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIB original.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 25% ORGANISATION, QUALIFICATION, ET EXPERIENCE DU PERSONNEL ASSIGNE A L'EXECUTION DES TRAVAUX

- 20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

- 5% Performances en matière de protection de l'environnement

- 50% Prix

Remise des offres : 02/10/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA,  
Villa Montépiano  
20407 Bastia - Cédex,  
Tél : 04 95 32 88 66  
Fax : 04 95 32 38 55,  
mèl : [bastia@juradm.fr](mailto:bastia@juradm.fr)

Envoi à la publication le : 09/09/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>.

N° 62

**AVIS D'ATTRIBUTION**

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 678  
20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
mèl : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)  
web : <http://www.oehc.fr>

Objet : Remplacement du 600 mm sur la commune d'Antisanti

Référence acheteur : 2020-008-SI

Nature du marché : Travaux

Appel d'Offres ouvert

Classification CPV :

Principale : 45231110 - Travaux de pose de conduites

Complémentaires : 44162200 - Conduites de distribution

45232150 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépiano  
20407 Bastia - Cedex

T[esperluette]eacute;l : 0495328866 - Fax : 0495323855

mèl : [bastia@juradm.fr](mailto:bastia@juradm.fr)

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 25/08/20

Marché n° : 2020-008-SI

DANI, Rte d'Alzitone, 20240 Ghisonaccia

Montant HT : 1.225.378,00 Euros

Envoi le 09/09/20 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>.

N° 63

**COMMUNE DE CASTIFAO**

Travaux de restauration de la voûte de l'église Saint Nicolas de Castifao

Marché public de travaux

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de Castifao  
Mairie  
Place du Village - 20218 CASTIFAO  
Tél : 04 95 47 80 24  
e-mail : [mairie-de-castifao@orange.fr](mailto:mairie-de-castifao@orange.fr)

Objet du marché :

Travaux de restauration de la voûte de l'église Saint Nicolas de Castifao

Allotissement :

Lot 1 : Echafaudages - étalements - maçonnerie  
Lot 2 : Charpente - couverture

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60% - Prix : 40%

Type de procédure :

Procédure adaptée Négociation : oui

Date limite de remise des offres :

\* Vendredi 23 octobre à 12h00

Renseignements complémentaires :

Sur demande par l'intermédiaire du profil acheteur <https://www.achatpublic.com/>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier.

Modalité d'obtention du DCE :

par l'intermédiaire du profil acheteur <https://www.achatpublic.com/>

Date d'envoi du présent avis : 15 septembre 2020

N° 60

**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE**

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

**AVIS D'INFORMATION**

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur : <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site Internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 61

**AVIS DE PUBLICITE**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 618  
20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 008-2020

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Externalisation globale de l'hébergement du système d'information de l'ODARC

Procédure : Procédure avec négociation

Forme de la procédure : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des candidatures : 12/10/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 09/09/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 64

Collectivité de Corse

**Commune de SAN DAMIANO****Avis de publication de biens présumés sans maître**

Par arrêtés municipaux n° 2020-05 et n° 2020-06 du 07 septembre 2020, il a été constaté que les biens cadastrés C196 et C182 n'ont pas de propriétaire connu au sens de l'article L.1123-1 alinéa 2 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

La procédure d'attribution à la commune de ces biens présumés sans maître a été mise en œuvre par lesdits arrêtés.

Le Maire invite tout propriétaire de ces biens à se manifester auprès de la Mairie dans un délai de 6 mois à compter de la présente publication.

Les arrêtés sus mentionnés peuvent être consultés à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture (lundi et vendredi de 10h à 12h) et sur le panneau d'affichage de la mairie.

Fait à San Damiano,  
le 07 septembre 2020,  
Le Maire, Etienne GIUDICELLI.

## AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu, communes de Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, Valle di Campoloro, San Nicolao, Santa Maria Poggio et Cervione

2ème insertion,

DUREES DES ENQUETES [arrêtés préfectoraux n° 260-2020, 261-2020, 262-2020, 263-2020, 264-2020, 265-2020, 266-2020 et 267-2020 du 30 juillet 2020] :

Taglio Isolaccio - Du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus.  
Talasani - Du mardi 15 septembre 2020 au jeudi 15 octobre 2020 inclus.

Poggio Mezzana - Du mercredi 16 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus.

Santa Lucia di Moriani - Du jeudi 17 septembre 2020 au lundi 19 octobre 2020 inclus.

Valle di Campoloro - Du mardi 22 septembre 2020 au jeudi 22 octobre 2020 inclus.

San Nicolao - Du mercredi 23 septembre 2020 au vendredi 23 octobre 2020 inclus.

Santa Maria Poggio - Du jeudi 24 septembre 2020 au lundi 26 octobre 2020 inclus.

Cervione - Du lundi 21 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus.

### SIEGES DES ENQUETES ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS :

Mairies de Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, Valle di Campoloro, San Nicolao, Santa Maria Poggio et Cervione.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 28 mai 2020] :

Monsieur Laurent FRANCIS, ingénieur eau environnement, consultant environnement hydrogéologie, recevra les observations du public dans les mairies précitées, selon les modalités ci-dessous :

Taglio Isolaccio [téléphone : 04 95 36 83 22]

Lundi 14 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mardi 29 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 14 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Talasani [téléphone : 04 95 36 91 15]

Mardi 15 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 30 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Jeudi 15 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Poggio Mezzana [téléphone : 04 95 38 07 93]

Mercredi 16 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 30 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Vendredi 16 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Santa Lucia di Moriani [téléphone : 04 95 38 56 32]

Jeudi 17 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Jeudi 24 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lundi 5 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Lundi 19 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Valle di Campoloro [téléphone : 04 95 38 11 40]

Mardi 22 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 7 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Jeudi 22 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

San Nicolao [téléphone : 04 95 38 58 74]

Mercredi 23 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mardi 6 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mardi 13 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Vendredi 23 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Santa Maria Poggio [téléphone : 04 95 38 50 44]

Jeudi 24 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 7 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lundi 26 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Cervione [téléphone : 04 95 38 10 28]

Lundi 21 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mardi 29 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lundi 5 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Mercredi 21 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Madame Carole SAVELLI, ingénieure diplômée du Conservatoire national des arts et métiers de Paris, expert près la cour d'appel de Bastia et du tribunal administratif de Bastia, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées, en respectant les gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone, à partir des numéros indiqués ci-dessus.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard à la date de clôture de chaque enquête.

Pendant ces enquêtes, ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairies, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/plans-de-prevention-du-risque-inondation-r144.html>), aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Taglio Isolaccio - Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Talasani - Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Poggio Mezzana - Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 15 h 30, et le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Santa Lucia di Moriani - Du lundi au jeudi, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00.

Valle di Campoloro - Du lundi au mardi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, le jeudi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00.

San Nicolao - Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00. .../...

Santa Maria Poggio - Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.  
Cervione - Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Pour chaque enquête publique, un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public aux adresses suivantes :

Taglio Isolaccio - <https://www.registre-dematerialise.fr/2047>

Talasani - <https://www.registre-dematerialise.fr/2048>

Poggio Mezzana - <https://www.registre-dematerialise.fr/2049>

Santa Lucia di Moriani - <https://www.registre-dematerialise.fr/2050>

Valle di Campoloro - <https://www.registre-dematerialise.fr/2054>

San Nicolao - <https://www.registre-dematerialise.fr/2055>

Santa Maria Poggio - <https://www.registre-dematerialise.fr/2056>

Cervione - <https://www.registre-dematerialise.fr/2060>

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairies.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires et de la mer, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60 008, 20411 BASTIA cedex 9 [téléphone : 04 95 32 97 88].

A l'issue des enquêtes, les dossiers, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chaque mairie pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

N° 66

### Préfecture de la Corse-du-Sud

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

#### AVIS AU PUBLIC

### CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT POUR UN OUVRAGE DE PREVENTION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE CIAMANACCE

L'instauration de servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de CIAMANACCE, concerne l'ouvrage suivant :

- Point d'eau CAC02 Aroli

Le dossier relatif au projet de servitude sera déposé en mairie de Ciamanacce

Le dossier sera consultable à la mairie :

- les mardi et jeudi du 17 septembre 2020 au 17 novembre 2020, de 9 h à 17 h  
Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au Préfet, direction départementale des territoires et de la mer - Service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - BP 408 - 20302 AJACCIO Cedex 1.

Ajaccio, le 10/09/2020

Pour le directeur,

Le chef du service risques eau forêt,

Signé : Magali ORSSAUD.

N° 67

### Préfecture de la Corse-du-Sud

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

#### AVIS AU PUBLIC

### CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT POUR DES OUVRAGES DE PREVENTION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

L'instauration de servitudes de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de COTI-CHIAVARI, concerne les huit ouvrages suivants :

- Pistes de liaison de Laticapso [P62], Gradello [P63], Cortone [P64], Petinello [P65]

- Points d'eau CCH01, CCH07, CCH09 et CCH10,

Tous les dossiers relatifs aux projets des servitudes seront déposés en mairie de Coti-Chiavari.

Les dossiers seront consultables à la mairie :

- les lundi et vendredi du 17 septembre au 17 novembre 2020, de 9h à 12h et 14h à 17h

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au Préfet, direction départementale des territoires et de la mer - Service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - BP 408 - 20302 AJACCIO Cedex 1.

Ajaccio le 11/09/2020,

Pour le directeur,

Le chef du service risques eau forêt,

Signé : Magali ORSSAUD.

**VILLE DE CALVI**

**Avis d'Enquête Publique Conjointe**  
Relative à l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme  
et à la Mise à Jour du Zonage d'Assainissement.

1ère insertion,

Le Maire de la ville de Calvi, informe que l'Enquête Publique Conjointe, relative à l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et à La Mise à Jour du Zonage d'Assainissement se déroulera, en mairie de Calvi, du lundi 5 octobre au vendredi 6 novembre 2020 inclus, conformément à l'Arrêté municipal ci-après.

URBA/JP-N° 102

République Française

Liberté Egalité Fraternité

**ARRÊTE DU MAIRE**

**PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE  
A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
ET A LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-9 ;  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles du chapitre III du titre II du livre 1er ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu la délibération du 26 février 2015, du conseil municipal prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juin 2019 arrêtant le projet de P L U ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2018 arrêtant le projet de mise à jour du zonage d'assainissement ;

Vu l'ordonnance en date du 28 mai 2020 du Président du Tribunal Administratif de Bastia désignant Monsieur Bonnot Pierre-Olivier demeurant 18, rue Colonella 20200 Bastia en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du dossier de mise à jour du zonage d'assainissement soumis à l'enquête publique ;

**ARRÊTE**

Objet de l'enquête : enquête publique conjointe relative à l'élaboration du plan local D'URBANISME ET A LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique conjointe relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calvi et à la mise à jour du zonage d'assainissement dans les formes prévues au chapitre III du titre II du Livre 1er du code de l'environnement, qui se déroulera du 5 octobre 2020 au 6 novembre 2020 inclus.

**ARTICLE 2 :**

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme prescrit par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.
- le projet de mise à jour du zonage d'assainissement prescrit par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur le conseil municipal pourra approuver les documents.

**ARTICLE 3 :**

Le dossier d'enquête publique comprenant le projet de dossier d'élaboration du P.L.U et le projet de mise à jour du zonage d'assainissement, les pièces qui les ac-

compagnent, les avis relatifs au projet de document arrêté du P.L.U, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Calvi pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Enquête publique conjointe Elaboration du P.L.U et Mise à jour du zonage d'assainissement A l'attention du C.E Monsieur Pierre-Olivier BONNOT

Mairie de Calvi, rue Albert 1er, 20260 Calvi.

Un registre dématérialisé sera également mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2114>.

Les observations pourront également être formulées par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-2114@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2114@registre-dematerialise.fr)

Les requêtes adressées par voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé

**ARTICLE 4 :**

Monsieur BONNOT Pierre-Olivier domicilié à Bastia, 18, rue Colonella, exerçant la profession de Directeur Adjoint chargé de l'Emploi, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

**ARTICLE 5 :**

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Lundi 5 octobre 2020 de 9 h à 12 h
- Vendredi 16 octobre 2020 de 14 h à 17 h
- Mercredi 21 octobre 2020 de 14 h à 17 h
- Mercredi 28 octobre 2020 de 14 h à 17 h
- Vendredi 6 novembre 2020 de 14 h à 17 h

**ARTICLE 6 :**

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours, après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au maire de la commune.

Ce dernier dispose de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire de la commune le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**ARTICLE 7 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête conformément aux dispositions de l'article R.123-21 du code de l'environnement.

**ARTICLE 8 :**

Un avis d'enquête publique sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et exposé pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera établi conformément aux caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnés dans l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Il sera affiché à la mairie et sur les panneaux d'information situés à la Mairie de Calvi, rue Albert 1er et Mairie Annexe, immeuble Cyrnos, place Marchal

Un avis de publicité faisant connaître l'ouverture de l'enquête ainsi que les informations précisées par l'article R.123-9 du code de l'environnement sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département ci-après :

- Corse-Matin
- L'Informateur Corse

L'exécution des formalités d'affichage sera justifiée par des certificats de Monsieur le Maire annexés au dossier avec un exemplaire de l'affiche.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

**ARTICLE 9 :**

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur SANTINI Ange, Maire de Calvi et des agents du service urbanisme, par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Calvi, rue Albert 1er, 20260 Calvi.

Calvi, le 10 septembre 2020,

Le Maire,

Pour le Maire et par suppléance,

Le 1er Adjoint

Jean-Louis DELPOUX

*Corsicorrection.com*

**Ecrivain public :**

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

**Orthographe, grammaire :**

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®



[contact@corsicorrection.com](mailto:contact@corsicorrection.com)

**07 83 02 34 71**

**VENTE AUX ENCHERES****Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :**

Deux parcelles de terre sur le territoire de la Commune d'OLMETO [20113] (Corse du Sud), Lieudit « TENUCELLA », cadastrées :

- Section F n° 156, d'une surface de 05a 00ca
- Section F n° 661, d'une surface de 46a 05ca.

A l'Audience du JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO (Corse-du-Sud)

Le MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 à 8 heures 30

MISE A PRIX : 197.000,00 Euros

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO ou au Cabinet de l'Avocat du poursuivant : Maître Julia TIBERI - 4 Bd Masseria - 20000 AJACCIO.

**DERNIERES MINUTES**

N° 70

**TESTAMENT OLOGRAPHE**

Suivant testament olographe en date du 22 octobre 2019, Madame Olga MILLELIRI, née à LOMÉ (TOGO), le 7 mars 1938, demeurant à 18 Rue Paul Giacobbi Les Salines 1, Bât L, 20090 Ajaccio, divorcée, décédée à SARROLA- CARCOPINO (CORSE DU SUD) [20167] le 27 juin 2020, a institué un légataire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédéric GODEY, 26 Rue du Calvaire, 50330 St Pierre Eglise, le 9 septembre 2020, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 11 septembre 2020.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frédéric GODEY. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 71

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

Liquidation Judiciaire Simplifiée

KMG (SASU)

Centre Commercial Casino Moriani-Plage - "O'BAR A PIZZA" 20230 San-Nicolao

RCS Bastia B 811 009 174 - 2015 B 235

**DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES ET DU PROJET DE REPARTITION**

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 01/09/2020 l'état des créances complété par le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens.

Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,  
SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

**LANFRANCHI ENVIRONNEMENT**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 300.000 euros

Siège social : Lieu-dit I Vespi

20110 Viggianello

500 608 708 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 31 décembre 2019 :

- que le capital social a été réduit de 15.000 euros, pour être ramené à la somme de 285.000 euros, par voie de rachat de 5 actions d'une somme de 3000 euros sur chaque action, - et concomitamment à cette décision, le capital social a été augmenté de 15.000 euros par incorporation de réserves pour être porté à la somme de 300.000 euros.

L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois cent mille (300.000) euros.

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille euros (300.000) euros. Il est divisé en 100 actions de 3000 euros l'une, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Alexandre LANFRANCHI.

Pour avis,  
Le Président.



N° 73

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce parue dans ICN N° 6813 du 20/03/2020, relative à la société VP RENTAL CAR.

Il y a lieu de lire : Par ASSP du 15/09/2020, et Président, pour une durée indéterminée à compter du 15/09/2020.

**C2C CORSE**

SARL au capital de 1.600.000 euros

Siège social : Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

403 881 352 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Karen SEVERE (Épouse DELAHAYE) et de Monsieur Alain RE-TOURN..., experts-comptables, de leurs fonctions de gérants à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 75

**AVIS DE CONSTITUTION**

La SASU BELL'ANIMA a été constituée. Capital : 100 € Siège : 16 Cite Pianuccia 20250 Corte Objet : Centre de formation, coaching, sophrologie, pnl, communication individuelle et en entreprise. Durée : 10 ans Président : Myriam Zuccarelli, 16 Cite Pianuccia, 20250 Corte . La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Bastia.

**DEPOSEZ vos annonces :**  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

N° 76

**SCI 75 Lerins**

Capital 1.000€ - Id Costa

20232 Oletta - RCS Bastia 531 708 097

**Prorogation durée de vie**

Aux termes de l'AGE du 16 septembre 2020, les associés ont décidé de proroger la durée de vie de la SCI de 30 ans, jusqu'au 12 avril 2051. Mention sera faite au RCS de Bastia.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010**



Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

## LA RÉALITÉ VIRTUELLE S'IMPLANTE À CORTE

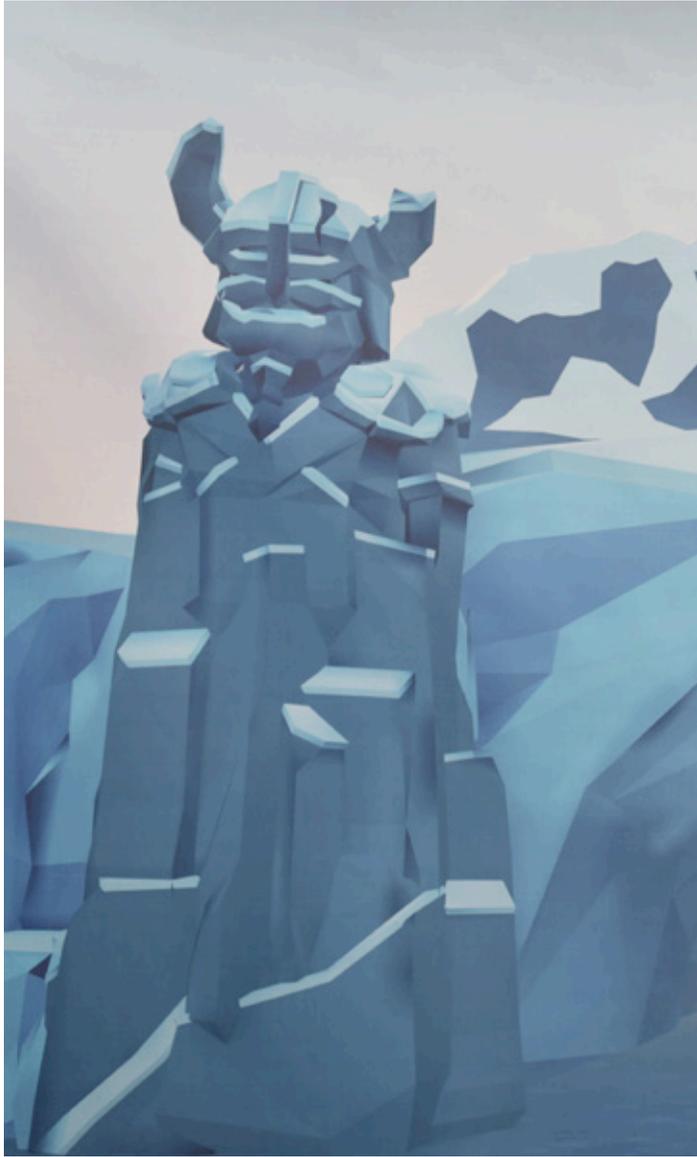
*Alexandre Aliaga et Michel Simongiovanni partagent 34 ans d'amitié.*

*Ensemble, ils ont porté le projet de créer en Corse un espace dédié aux jeux en réalité virtuelle. Après quelques contretemps dûs à la crise sanitaire, l'Ellipse Virtual Reality a ouvert ses portes le 9 septembre à Corte.*



**A**près plusieurs années passées en Afrique, Alexandre Aliaga revient s'établir en Corse en 2016 et y retrouve un ami d'enfance, Michel Simongiovanni, fondateur et gérant du cinéma multisalles L'Ellipse, à Ajaccio. Très vite, ils envisagent de créer ensemble une entreprise. Reste cela dit à trouver le secteur et l'idée originale qui soit en lien avec leurs centres d'intérêt, personnels ou professionnels. Or si Alexandre Aliaga a, initialement, une formation en chimie analytique et traitement des pollutions, c'est aussi un mordru de jeux vidéo et un passionné de nouvelles technologies. Aussi la curiosité des deux amis est très vite piquée lorsque Michel Simongiovanni reçoit un mailing attirant son attention sur le Laval Virtual, salon de renommée mondiale dédié à l'innovation et les nouvelles technologies et plus particulièrement orienté vers la réalité virtuelle et la réalité augmentée. En 2018, il font donc le déplacement pour assister à cet événement où ils nouent des contacts; et en 2019, ils se rendent à Lyon pour rencontrer l'équipe du studio de développement numérique Wanadev. Le projet de création d'une salle de réalité virtuelle (VR) prend corps. C'est à Corte qu'ils choisissent d'implanter la salle Ellipse Virtual Reality (EVR). En effet, la ville, située au centre de l'île, permet de rassembler des joueurs et curieux de Haute-Corse comme de Corse-du-Sud. Par ailleurs, précise Alexandre Aliaga, «C'est aussi un pôle de développement par le biais de la faculté. Nous avons des contacts avec l'université et le FabLab qui nous permettent d'organiser des choses».

Le financement de l'installation, dont le coût hors-taxes est de 80 000 €, se fera grâce à un prêt d'honneur de 7 000 € auprès de Corse Active et un prêt de 66 000 € consenti par la Banque Populaire Méditerranée. En ce qui concerne la constitution d'une «dream-team» pour travailler à la concrétisation du projet, outre Wanadev, le choix des deux associés s'est porté sur des partenaires locaux en qui ils avaient déjà toute confiance: Justine Gasselini, graphic designer et community manager de L'Ellipse; la société Kompai de Sébastien



Photos AnnaLivia Giovannetti

## AU BANC D'ESSAI

*Il faut réellement tester la VR pour comprendre à quel point elle porte bien son nom. Casque sur la tête et muni de deux manette équipée de détentes, on s'adapte très rapidement. Peu importe le contenu ou ce que l'on voit... c'est comme si l'on y était. Que ce soit face à des animaux en Origami dans un bois, avec un feu de camp qui crépite à nos pieds ou dans une ville envahie de morts-vivants, le joueur est littéralement transporté dans le jeu. Les sensations semblent si réelles que le cerveau est dupé. Au sommet d'un immeuble avec une vue imprenable sur les buildings enveloppés de brume, on est pris de vertiges en se rapprochant du vide. Au cours d'une autre simulation, au détour d'un couloir dans un musée de science naturelle, alors qu'il fait nuit noire, le sol se met à trembler. Cela semble si vrai qu'on serait presque émerveillé jusqu'à ce qu'un tyrannosaure pointe le bout de son museau et s'avance droit vers nous. Bien que les graphismes soient ceux d'un jeu vidéo, on ne fait pas le fier, surtout lorsque l'animal ouvre grand sa mâchoire. L'expérience est rapidement addictive. ■*

Bouchet-Penocci qui a réalisé le site internet du cinéma; Yves Alberola et sa société LP Informatique qui a pris en charge installation d'ordinateurs, suivi technique, paramétrages réseaux etc.; la société de maçonnerie Sorenti; l'entreprise Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique.

L'ouverture de la salle était prévue pour la mi-mars 2019, mais en raison de la Covid-19 tout a dû être reporté. «*Les boxes étaient montés mais je n'avais pas encore reçu les ordinateurs*, explique Alexandre Aliaga, *ils étaient en réception et sont repartis sur le continent*». À la mi-juillet, cela dit, tout est relancé. Alexandre Aliaga et Michel Simongiovanni décident d'installer deux boxes dans le cinéma adjacent, afin de lancer le concept, le tester et le faire connaître. Puis, le 9 septembre, enfin, EVR ouvre ses portes à Corte.

La salle propose 10 jeux développés par Wanadev. Si certains peuvent convenir pour un seul joueur, ils sont tous multijoueurs, chaque participant intervenant depuis son box. L'offre va du jeu pour enfant à partir de 10 ans aux jeux de survie anxiogènes déconseillés aux moins de 18 ans. On trouve ainsi *Aqualia*, un jeu adressé à tous types de publics qui consiste à chasser des trésors sous-marins; *On Mars*, jeu de survie dans lequel la stratégie et la coordination sont fondamentales, auquel on peut jouer jusqu'à 9 joueurs. Également 4 jeux de zombies qui sont réservés à un public averti (à partir de 16 et 18 ans). Pour les amateurs de musique, il y a *Ragnaröck*, dans lequel le joueur donne la cadence sur un drakkar en frappant sur des tambours au rythme de diverses musiques, le but étant d'imprimer une cadence à des rameurs et de faire la course avec ses adversaires. On retrouve aussi *La danse des dragons*, jeu en 3D nécessitant une bonne coordination de mouvements; il s'agit

de diriger un dragon dans l'espace pour le faire grandir. Pour les fans d'adresses et de compétition, le studio lyonnais propose également *Ultim-8*, jeu d'adresse futuriste qui confronte deux joueurs. *Bow island* s'adresse aux fans d'archerie: il s'agit en effet de défendre une cité avec un arc et des flèches face à une invasion de bateaux et de dragons. Dans un autre registre, trois escape games sont proposés par le studio français de développement, d'édition et de distribution de jeux vidéo Ubisoft, ils s'inscrivent dans deux de leurs univers phares: *Assassin's creed* et *Prince of Persia*.

Mais les contenus proposés ne s'arrêtent pas là. Alexandre Aliaga souhaiterait développer des jeux à contenu éducatif. L'objectif est de faire découvrir la réalité virtuelle aux enfants à partir de 10 ans en travaillant, pourquoi pas, avec l'université. «*Je pense pour l'instant à la découverte de l'astronomie*» précise-t-il. D'ores et déjà, EVR propose *Overview* qui utilise les données et images des agences spatiales et permet de faire par soi-même, en solo, l'expérience de notre position dans le système solaire, dans la Voie lactée et dans l'univers. Par ailleurs le co-gérant d'EVR ne cache pas chercher «*à développer la VR sans la cantonner aux jeux vidéo*», il a également pour projet de développer des formations faisant appel à la réalité virtuelle, notamment dans le domaine de la sécurité-incendie. Jusqu'à fin septembre deux tarifs sont proposés: le premier concernant les jeux Wanadev à 15€ par personne pour des parties qui durent en moyenne une vingtaine de minutes. Les escape games Ubisoft, d'une durée de 45 minutes à 1 heure sont tarifés à 25€ la partie par personne. Dix boxes sont disponibles à Corte et deux autres au cinéma L'Ellipse à Ajaccio. ■ **Jean-Paul MILLELIRI**  
Savoir +: [ellipse-vr.com](http://ellipse-vr.com)

# CARNETS DE BORD

## VERLAINE, RIMBAUD, PERNAUT ET LES ÉCOLOS,

par Béatrice HOUCARD



**L**e maire de Lyon, Grégory Doucet, fustige le Tour de France, cette horreur «machiste» et «polluante»; son collègue de Bordeaux, Pierre Hurmic, va supprimer les sapins de Noël; tous ou presque réclament un moratoire sur la 5G, persuadés qu'ils sont qu'elle ne sert qu'à «regarder des films pornos dans les ascenseurs», pour reprendre le mot du maire de Grenoble Éric Piolle: élus depuis trois mois à la tête de quelques-unes des plus grandes villes du pays, les maires écologistes font du bruit.

Par ses déclarations dans *Le Progrès*, Grégory Doucet démontre surtout qu'il n'a pas travaillé son sujet. Bien sûr que le Tour est une course d'hommes: c'est le cas depuis 1903 et ça ne pouvait échapper à personne! Mais il affirme que le cyclisme est très en retard sur les autres sports puisqu'il n'y a pas d'équivalent féminin. Pourtant, le Tour de France féminin a existé entre 1984 et 2009, soit pendant vingt-cinq ans. Jeannie Longo, l'une des sportives françaises les plus titrées, l'a remporté à trois reprises. Il avait disparu faute d'aides économiques et de sponsors mais l'organisateur du Tour, ASO, a annoncé sa reprise en 2022. Il y a eu une épreuve féminine en ouverture du Tour, le 29 août à Nice et il y aura pour la première fois un Paris-Roubaix féminin le 25 octobre, retransmis sur France Télévisions avant la course masculine.

Donc, ça progresse. Mais Grégory Doucet ne lit peut-être pas *L'Equipe*. Il a aussi oublié, en parlant du Tour de France, deux éléments essentiels: le caractère populaire de la course et son caractère patrimonial, étroitement lié à l'histoire de France. Son voisin de Grenoble, Eric Piolle, semble l'avoir compris: il ne voulait plus entendre parler du Tour en 2014, mais il l'a de nouveau accueilli cette année...

Le maire de Lyon fait aussi la leçon aux organisateurs sur l'écologie: il faudrait, dit-il, intégrer dans la caravane des véhicules hybrides ou électriques. Là encore, il a un vélo de retard. Une trentaine de véhicules hybrides précèdent ou suivent cette année le peloton, des voitures électriques sont testées dans les étapes de montagne, des zones réservées pour le dépôt des déchets sont en place depuis plusieurs années. Bien sûr, faire rouler pendant trois semaines et sur plus de 3000 kilomètres une caravane de 5000 personnes (beaucoup moins cette année en raison de la Covid-19) n'est pas

neutre pour l'environnement. Mais, là encore, des progrès sont en cours. D'ailleurs, depuis l'origine, les organisateurs ont toujours été soucieux de faire vivre leur épreuve avec son époque.

À Bordeaux, autre bataille: le maire, Pierre Hurmic, ne veut plus de sapins de Noël sur les places de la ville. Pas pour des raisons religieuses (il est lui-même catholique pratiquant et le sapin de Noël est un signe païen). Mais parce que ça coûte cher et qu'il s'agit d'un «arbre mort». Pierre Hurmic a ensuite laissé entendre, avant de démentir, qu'il ferait une consultation sur le sujet, en traitant de «fachos» ceux qui critiquaient sa petite phrase sur les «arbres morts»...

S'agit-il de gaffes de la part des élus écologistes? C'est peu probable. Ce sont des idéologues et ils savent ce qu'ils disent. «*Ils n'aiment pas la joie des autres*», a tranché la ministre Marlène Schiappa. Même chez les écologistes, une certaine gêne est palpable. La journaliste et écologiste Isabelle Saporta a résumé ce que beaucoup ressentent: «*S'ils ont une idée à la con par jour, on ne va pas s'en sortir!*»

Sans aller jusqu'à les traiter de «Khmers verts», on peut s'inquiéter de la propension des écologistes à vouloir faire le bonheur des peuples en leur disant comment faire dans tous les domaines et surtout en faisant tourner la machine à interdire. Lors de leurs universités de rentrée, ils ont même applaudi et donc approuvé Manon Aubry, membre de la France Insoumise, lorsqu'elle a déclaré: «*Défendre une limitation des libertés au nom du changement climatique n'est pas liberticide*». Ah bon?

### UN «COUPLE» DE POÈTES AU PANTHÉON?

«Panthéoniser» Paul Verlaine et Arthur Rimbaud. Le sujet peut sembler saugrenu. En ces temps de crise sanitaire et économique, de réchauffement climatique et d'angoisses collapsologiques, on se moque de savoir si l'auteur des «*Illuminations*» et celui de «*Romances sans paroles*» doivent faire partie de ces «grands hommes» auxquels la patrie serait reconnaissante en leur faisant rejoindre Voltaire, Rousseau, Hugo et Dumas.

Cette idée de panthéonisation est née d'une blague un peu potache lancée devant la tombe de Rimbaud [1854-1891] à Charleville-Me-



Illustration d'après photos DR

zières [Ardennes]. L'éditeur Jean-Luc Barré, l'essayiste Frédéric Martel et l'écrivain Nicolas Idier, nous raconte l'hebdomadaire *Le Point*, se recueillent sur la tombe de leur idole commune. La tombe est laide et mal entretenue, comme celle de Paul Verlaine (1844-1896) au cimetière des Batignolles à Paris. Les trois amis se disent: pourquoi pas le Panthéon? Une pétition voit le jour, où l'on évoque «deux poètes majeurs de notre langue» mais aussi «deux symboles de la diversité» qui durent en leur temps «endurer l'homophobie implacable de leur époque».

D'anciens ministres de la Culture (Jack Lang bien sûr mais aussi Jean-Jacques Aillagon, Frédéric Mitterrand, Françoise Nyssen) signent la pétition. Le 9 septembre, Roselyne Bachelot, actuelle ministre, apporte son soutien. Mais on est en France où, au moins depuis la bataille d'Hernani (1830), la littérature est une affaire d'importance et nul ne devrait s'en plaindre. Car il y a aussi des voix hostiles. Comment, interrogent certains, on voudrait faire passer sous la toise de l'éloge républicain ces deux rebelles, Verlaine le communard et Arthur le poète devenu trafiquant d'armes, spécialistes du bras d'honneur à la bonne société, ce couple qui n'en était pas vraiment un, dont le premier tira au pistolet sur le second, payant son acte de 555 jours de prison?

Jacqueline Teissier-Rimbaud, arrière-petite-nièce de l'auteur du *Bateau ivre*, a exprimé son opposition à l'affaire. Comme *Les Amis de Rimbaud*, qui écrivent: «Ce qui est proposé ne convient pas au personnage d'Arthur [...] Associer Rimbaud et Verlaine de façon définitive, ad vitam aeternam, n'est pas envisageable, c'est sans doute exagéré. Arthur Rimbaud avait rompu (avec Paul Verlaine) et ne voulait plus évoquer cette période des quatre années où il l'avait côtoyé. Il tenait absolument à vivre une autre vie, ce qu'il a fait en partant en Afrique». L'idée de cette panthéonisation paraissait séduisante. Réflexion faite, elle est sûrement mauvaise. Laissons les «poètes maudits» reposer dans les caveaux de famille et profitons-en pour retourner à Charleville-Mézières.

### BYE BYE, PERNAUT!

La fin programmée pour la fin de l'année du journal de Jean-Pierre Pernaut, à 13h sur TF1 (à 70 ans, il va se consacrer à des opérations

spéciales sur la chaîne) secoue le petit monde médiatique. Mais pas seulement. On ne se moque pas, SVP. S'il est, depuis Paris et chez les «élites», devenu banal de se gausser du journal télévisé de Pernaut, qui accorde souvent plus de place au dernier rémouleur de l'Allier et aux plus beaux marchés de Provence qu'aux soubresauts de la politique internationale, la réalité est beaucoup plus subtile: si cinq millions de téléspectateurs regardent le JT de Pernaut à l'heure du déjeuner, ce n'est sûrement pas un hasard, d'autant que ce succès remonte à 1988. Il est rare que, sur la durée, tant de gens aiment un mauvais programme.

Jean-Pierre Pernaut, avec ses petites leçons de morale et ses rappels à l'ordre sur la sécurité et le bon vieux temps, est devenu la personnalité télé préférée des Français (devant Stéphane Bern, Nagui et Jean-Luc Reichmann) selon un sondage d'OpinionWay réalisé en juin 2020 pour *TV Magazine*. Bien sûr, si l'on veut du débat, il vaut mieux aller vers les chaînes d'info, qui offrent dans ce domaine le meilleur et le pire. Si l'on veut une analyse politique ou sociologique savante, il faut aussi passer son chemin. On peut aussi lire des journaux et des livres.

Pernaut, c'est autre chose. Pourquoi cinq millions de fidèles? «Parce que Pernaut parle de nous», disent les fans. Parce qu'il y a dans le 13h de TF1 (souvent en lien avec la presse quotidienne régionale) davantage de sujets sur la province que sur la capitale et de reportages de terrain que de petites phrases politiciennes. Parce que cette France dite «des oubliés», «des invisibles», «périphérique», ne se retrouve plus nulle part dans les grands médias, sauf dans les colonnes de la presse locale et dans le JT de Jean-Pierre Pernaut.

Il faudra, un jour, faire une étude sur le lien entre le journal de Pernaut et le mouvement des Gilets jaunes. Le mouvement de départ, avec ses véritables causes, pas les excités violents et bas de plafond qui tentent encore et sans succès de le faire survivre. Du coup, je me demande s'il n'y a pas un lien entre le JT de 13h de TF1, le passage du Tour de France et l'installation d'un sapin de Noël sur la place de l'hôtel de ville. ■

## César Vezzani

Né à Bastia en 1888, le ténor César Vezzani fut un des premiers grands interprètes lyriques à faire l'objet de captations répétées (une douzaine de disques chez Odéon entre 1912 et 1914, puis, à partir des années 1920, une quarantaine d'enregistrements dans la collection *La Voix de son maître*), qui contribuèrent à sa célébrité notamment aux États-Unis. Doté d'une exceptionnelle tessiture, considéré comme un «athlète du chant», il interpréta la plupart des grands compositeurs lyriques français, de Bizet à Reyer, en passant par Charpentier, Godard, Gounod, Halévy, Lalo, Massenet, Meyerbeer. Dans le répertoire italien, il s'illustra dans des œuvres telles qu'*Aida*, *Othello*, *Le Trouvère*, *Tosca*, *Cavalleria Rusticana* ou *Paillasse*. Sous la direction artistique de Jean-Pierre Lanfranchi, le comédien Gray Orsatelli, l'Ensemble Tavagna, les chanteurs lyriques Julia Knecht et Jean-François Marras retracent l'itinéraire d'un gamin des rues de Bastia devenu une légende planétaire, surnommé par la critique «le Merle blanc», et qui fit forte impression au grand Caruso lui-même. En 18 tableaux, ils nous entraînent dans le sillage tumultueux d'un homme qui jamais ne cessa de chanter et d'aimer la vie et revisitent une des plus belles pages de l'histoire du Bel Canto. Premier spectacle annulé en février dernier en Corse pour cause de Covid-19, cette création ouvre la saison 2020-2021 du théâtre municipal de Bastia.

Le 18 septembre, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)



## Le Titanic fera naufrage

Le 10 avril 1912, le paquebot transatlantique *Titanic*, nouveau fleuron de la compagnie britannique White Star Line, quittait Southampton pour rallier New York. Quatre jours après le début de ce voyage inaugural, il heurtait un iceberg et sombra le 15 avril à 2h20, au large de Terre-Neuve. Entre 1490 et 1520 personnes périrent lors du naufrage. On mit plus tard en cause le nombre insuffisant de canots de sauvetage et des carences dans l'organisation des procédures de sauvetage. Reste que le navire était présenté comme l'un des plus sûrs de l'époque. Mieux, même, il avait été réputé «insubmersible». En somme, pour reprendre une expression largement commentée actuellement, tout était prêt et tout était prévu... Pourtant le résultat est incontestable: technologie = 0, iceberg = 1, fin de la partie. Et si ce naufrage avait été annonciateur de tant d'autres naufrages, individuels ou collectifs, réels ou symboliques? C'est le postulat d'une œuvre de l'auteur contemporain allemand Hans Magnus Enzensberger, *Le Naufrage du Titanic: une comédie* (Gallimard), long poème qui joue sur le registre humoristique, porté pour la première fois à la scène en 1980. Il y est question des grandes faillites du XX<sup>e</sup> siècle, de la lucidité à conserver face aux écueils et aux icebergs, en des temps où on nous promet toujours plus de sécurité et de progrès. On pourra certes objecter qu'aujourd'hui, le progrès est bel et bien en passe de faire disparaître les icebergs, et la banquise avec. Mais est-ce pour autant l'assurance de ne pas aller droit dans un mur? Rien n'est moins sûr et il n'est pas inutile d'apprendre la brasse coulée ou de se souvenir que faire la planche a parfois du bon. Le metteur en scène Noël Casale, directeur du Théâtre du commun, et le Chœur des appuyés au vent dans la pluie qui tombe de biais proposent une lecture de ce texte, interprétée par dix choristes... et entrecoupée par les interventions d'un chef de chœur qui porte les mots de Joseph Conrad, expert ès tempêtes et naufrages.

Le 19 septembre, 20h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima](http://www.centreculturelanima).



## Salon du livre de Bastia

Dans le respect des règles sanitaires, l'association Musanostra organise le premier Salon du livre de Bastia, autour duquel se déroulent des rencontres avec auteurs artistes, éditeurs, ainsi que la remise des prix littéraires Musanostra 2020 en langues française et corse. Ainsi, le 18 septembre, au Centre culturel Alboru, Pierre Jourde remettra à 17h30 le Prix du concours d'écriture Musanostra en langue française. A 18h, Frédéric Aribit, auteur de *Trois langues dans ma bouche*, répond aux questions de Pascal Ottavi. Le 19, à 11h, place Vattelapesca, Catherine Vincensini et Kévin Petroni s'entretiennent avec Pierre Jourde. Pour des raisons liées au contexte sanitaire, la discussion est accessible uniquement sur les réseaux sociaux. Ce même jour, sur la Place du marché se tient le salon, en présence d'une vingtaine d'auteurs, d'artistes et d'éditeurs, dont Albiana, Clémentine, Eléments de langage, La Trace, Materia Scritta, Spondi, Tonu è Timpesta, Fior di Carta, etc. À 16 h, remise le prix Musanostra 2020 en langue corse. Le 20, place Vattelapesca à 11h, Janine Vittori et Marie-France Bereni-Canazzi interrogeront Claire Berest. Cette fois encore, la discussion sera accessible uniquement sur les réseaux sociaux.

Le 19 septembre, de 14h à 21h. Place du marché, Bastia. ☎ [www.musanostra.com](http://www.musanostra.com)





**VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !**



**infogreffe.fr**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



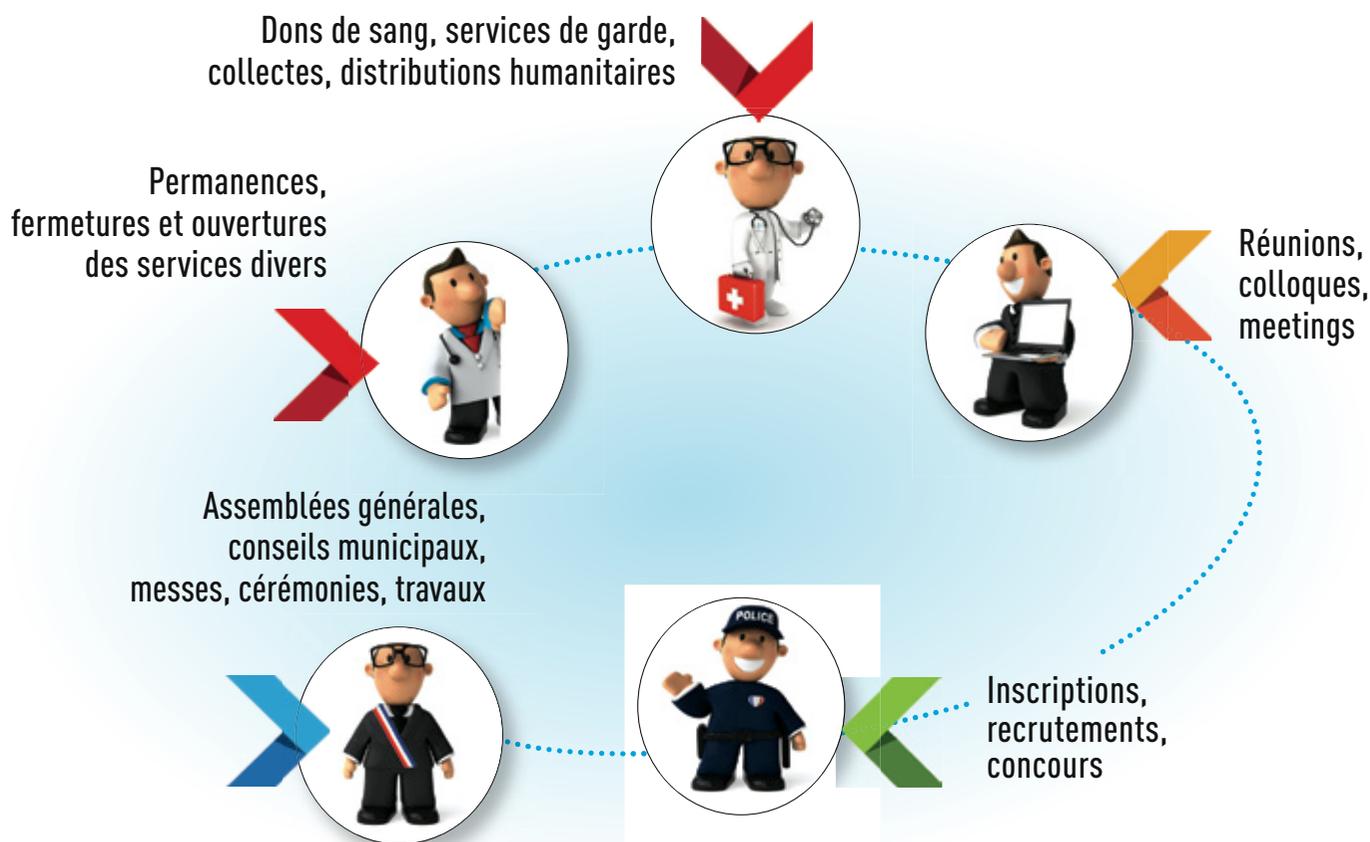
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

